

## Séance publique du 20 octobre 2003

### Délibération n° 2003-1454

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier de l'Arsenal - Aménagement des espaces extérieurs Axiade Rhône-Alpes - Première phase de travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de la commune de Saint Fons, le quartier de l'Arsenal fait l'objet d'une démarche de restructuration urbaine globale.

Celle-ci consiste notamment en la requalification des espaces extérieurs de la résidence Zola Axiade Rhône-Alpes, qui fait actuellement l'objet d'une opération de réhabilitation (470 logements).

L'aménagement des espaces extérieurs Axiade Rhône-Alpes consisterait en :

- la création d'une voie de desserte majeure nord-sud, permettant la liaison entre la rue Emile Zola et la rue Mathieu Dussurgey,
- le prolongement de la rue Danielle Casanova,
- la création d'un cheminement pour piétons majeur est-ouest,
- la création de trois îlots résidentiels (îlot 1 : 43 à 49 Zola, îlot 2 : 51 à 53 Zola, îlot 3 : 55 à 61 Zola) et l'aménagement des espaces de proximité: aires de jeux, jardins d'agrément...,
- la réorganisation du stationnement en parcs privés, d'une part, et stationnement public sur rue, d'autre part,
- la création d'espaces publics : terrain de sports, place publique...,
- la création de jardins familiaux au nord de la résidence.

Afin d'accompagner la réhabilitation du patrimoine Axiade Rhône-Alpes, qui a démarré par le secteur ouest de la résidence, il est proposé aujourd'hui de lancer la première phase de travaux de cette opération, avec l'aménagement des espaces extérieurs de l'îlot 1 (43 à 49 Zola).

Le coût prévisionnel global de cette première phase est estimé à 1 825 084 € en dépenses TTC, y compris la maîtrise d'œuvre, avec le plan de financement suivant :

- Europe	531 647 €
- Etat	480 700 €
- Région	120 000 €
- commune de Saint Fons	24 000 €
- Communauté urbaine	668 737 €

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme partielle à hauteur de 240 147 € pour la maîtrise d'œuvre par vote du conseil de Communauté en date du 18 mars 2002.

L'exécution de cette opération implique que :

- selon l'article L 5215-27-2° alinéa du code général des collectivités, la commune de Saint Fons confie à la Communauté urbaine la réalisation des ouvrages concernant, l'éclairage et l'autorise à intervenir sur les terrains lui appartenant,

- le bailleur SA Axiade confie également la réalisation des espaces extérieurs le concernant sur le terrain lui appartenant.

Les travaux seraient réalisés par voie de mandat.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 1er septembre 2003 et du bureau restreint le 22 septembre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 5215-27-2° alinéa du code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération en date du 18 mars 2002 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le lancement de cette première phase de requalification des espaces extérieurs Axiade Rhône-Alpes dans le quartier Arsenal à Saint Fons, pour un montant de 1 825 084 € en dépenses et 1 156 347 € en recettes.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - signer les conventions afférentes avec la commune de Saint Fons et la SA Axiade,
- b) - lancer la consultation pour un mandat de travaux.
- c) - solliciter les subventions afférentes auprès de l'Etat, de la Région et de l'Europe.

**3° - L'autorisation de programme** individualisée le 18 mars 2002 pour l'opération n° 0057 Saint Fons - Arsenal - DSU - espaces extérieurs est révisée pour un montant de 1 584 937 € en dépenses et de 1 156 347 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 180 000 € en 2004,
- . 1 404 937 € en 2005,

- pour les recettes :

- . 600 000 € en 2005,
- . 556 347 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,